



# Plan National Antibiotiques 2018-2022

---



## PLAN NATIONAL ANTIBIOTIQUES ONE HEALTH

## Premier Plan National Antibiotiques 2018-2022 (PNA)

Un premier état des lieux de la situation en matière d'antibiorésistance au Luxembourg a été réalisé en juin 2017 par des experts de l'**European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC)** et de la **Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de l'Union Européenne (DG Santé)**, accompagnés d'experts de différents pays européens. Suite à ce premier état des lieux lors duquel il y a eu différents contacts avec les autorités nationales et des professionnels de santé. Les experts de l'ECDC ont visité les quatre établissements hospitaliers luxembourgeois, des responsables du Laboratoire National de Santé (LNS), une pharmacie, un cabinet médical et un centre de pédiatrie. Les experts de la DG Santé, ont par ailleurs visité le Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat (LMVE), une ferme porcine, une ferme bovine, une laiterie, des cabinets vétérinaires, un grossiste et le laboratoire de contrôle et d'essais de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture (ASTA).

Les groupes d'experts ont émis des recommandations qui ont été discutées au sein des groupes en charge de l'élaboration du plan. Parallèlement à l'élaboration de l'état des lieux, un comité de pilotage regroupant des acteurs du secteur de l'agriculture, de la santé animale, de la santé humaine et de l'environnement avec pour présidents le Directeur de la santé et le Directeur de l'ASV et des groupes de travail ont été formés afin de réunir les principaux acteurs jouant un rôle dans la lutte contre l'antibiorésistance au Luxembourg.

Le **Plan National Antibiotiques** repose sur les cinq principes du plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antibiotiques :

- L'engagement de toute la société selon une approche « one health » ;
- La priorité à la prévention ;
- L'accès à des traitements adaptés et efficaces, aux outils de diagnostic, aux technologies de prévention, aux établissements de soins, aux professionnels de santé, à l'éducation, au savoir et à l'information ;
- Les mesures durables avec un investissement à long terme notamment dans le domaine de l'éducation et de la surveillance ;
- La définition de cibles progressives pour la mise en œuvre des actions comprenant une adaptation des recommandations afin de répondre aux besoins nationaux et internationaux.

### Les 5 axes stratégiques du PNA :

Les objectifs, mesures et activités à mettre en place dans le cadre du Plan National Antibiotiques, ont été développés autour de différents axes stratégiques : gouvernance, prévention, éducation et communication, traitement et diagnostic, surveillance et recherche.

1. [L'axe gouvernance](#) a pour objectif de mettre en place un mécanisme de gouvernance pérenne permettant de coordonner les efforts nationaux de lutte contre l'antibiorésistance dans les différents domaines impliqués.

Actions :

- Un Comité National Antibiotiques (CNA) sera mis en place pour toute la durée du plan. Il aura pour mission de superviser et suivre les activités liées à l'antibiorésistance au niveau national, de mettre en place des groupes de travail et de créer des partenariats durables au niveau national, européen et international.

Des groupes de travail seront formés dans le but d'obtenir un soutien technique pour la mise en place d'activités liées au Plan National Antibiotiques.

- Des partenariats durables seront créés avec des partenaires nationaux, européens et internationaux afin d'assurer une coordination des actions au niveau européen et international.

2. [L'axe prévention, éducation et communication](#) vise à améliorer la prise de conscience, la compréhension de l'antibiorésistance par la population générale et par les professionnels de santé à travers une communication et une éducation adaptées.

Actions :

- Les campagnes de sensibilisation et la formation de la population et des professionnels par le biais d'une communication adaptée aux différents profils de ces destinataires, constituent un des moyens permettant d'améliorer la prise de conscience et les connaissances de l'ensemble de la population sur la thématique de l'antibiorésistance dans le but de réduire la consommation d'antibiotiques.
- Les campagnes nationales antibiotiques continueront d'être organisées annuellement. Sur le plan national, la Direction de la santé mène des campagnes de prévention sur le bon usage des antibiotiques (« Les antibiotiques ne sont pas des bonbons! ») mais aussi sur l'hygiène des mains au sein des hôpitaux (« Propper Hänn, Sécher Hänn »).
- Les campagnes antibiotiques seront élargies au secteur vétérinaire et agricole et aux établissements de long séjour (logements encadrés, centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins et logements pour les personnes handicapées) et élaborées en collaboration avec les professionnels concernés afin de répondre au mieux à la problématique de l'antibiorésistance. Une collaboration avec les responsables des campagnes d'hygiène des mains et de vaccination contre la grippe sera mise en place afin de coordonner les messages de sensibilisation autour de la lutte contre l'antibiorésistance et d'assurer la présence de rappel des

campagnes nationales antibiotiques lors des campagnes d'hygiène des mains et de vaccination contre la grippe et inversement.

- Pour les futurs professionnels de santé, des collaborations seront mises en place dans le cadre du plan afin de renforcer l'enseignement sur l'antibiorésistance au sein du cursus scolaire des élèves.
- Dans le cadre de la formation continue des professionnels, des conférences seront organisées régulièrement sur la thématique de l'antibiorésistance.
- Pour l'éducation de la population générale dès le plus jeune âge, l'utilisation du site e-bug, un outil pédagogique créé à l'initiative de la Commission européenne, sera promu dans toutes les écoles dans le cadre de la promotion de la santé.

3. L'axe traitement et diagnostic a pour objectif de promouvoir le bon usage des antibiotiques en santé humaine et animale. Une meilleure adaptation des prescriptions d'antibiotiques à la pathologie des patients permettra d'améliorer leur prise en charge et de réduire l'émergence des antibiorésistances.

#### Actions

- Pour le secteur hospitalier, des recommandations nationales de traitement pour certaines pathologies courantes seront élaborées, mises à jour et diffusées par le Conseil scientifique du domaine de la santé en collaboration avec des représentants des quatre établissements hospitaliers et des professionnels de santé. Pour le secteur ambulatoire, les recommandations nationales de traitement existantes devront être mises à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil scientifique.
- Parallèlement, les secteurs seront incités à mettre en place un Antibiotic Stewardship Programme afin d'améliorer la prise en charge des patients dans l'ensemble des structures de soins, de diminuer la consommation d'antibiotiques et de limiter l'émergence des résistances aux antibiotiques.
- L'utilisation de tests de diagnostic rapides sera promue (recommandations sur l'utilisation, formation des professionnels à l'utilisation des tests etc.)
- L'utilisation de moyens de prévention et de contrôle des infections afin d'améliorer la prévention et le contrôle des maladies infectieuses afin de réduire l'utilisation des antibiotiques seront promus en santé animale et humaine.

4. [L'axe surveillance](#) visera à mettre en place un système national de surveillance des antibiotiques (consommation d'antibiotiques, présence d'antibiotiques, de résidus d'antibiotiques et de bactéries résistantes et antibiorésistance) et à renforcer la surveillance des infections associées aux soins.

#### Actions

- Renforcer la collecte des données de consommation d'antibiotiques au sein des hôpitaux via l'utilisation d'un fichier standardisé commun. Les analyses de consommation d'antibiotiques en ambulatoire et en hospitalier seront approfondies selon les besoins.
- Une plateforme de centralisation des données relatives à l'antibiorésistance provenant du secteur humain et vétérinaire sera mise en place sous la responsabilité du LNS. L'objectif consiste à améliorer les connaissances sur l'antibiorésistance au Luxembourg et d'identifier les actions à mettre en place afin de lutter contre l'émergence de résistances nouvelles.
- Les données de consommation d'antibiotiques et les données relatives à l'antibiorésistance pour le secteur de la santé seront transmises à une équipe nationale pluridisciplinaire afin d'avoir une meilleure compréhension du lien entre la consommation et les résistances aux antibiotiques au Luxembourg et de permettre une meilleure adaptation des messages de prévention, des formations, des recommandations de traitement et la mise en place progressive de Antibiotic Stewardship Programme.
- La surveillance des infections associées aux soins au niveau des sites chirurgicaux sera initiée sous la supervision du GNPIN

5. [L'axe recherche](#) poursuivra l'objectif d'élaborer une stratégie nationale de recherche sur l'antibiorésistance. La recherche sur l'antibiorésistance permet de renforcer les connaissances scientifiques afin d'améliorer l'ensemble des actions liées à la lutte contre l'antibiorésistance.

#### Actions

- Les priorités de recherche devront être déterminées en accord avec les ressources disponibles au Luxembourg et selon les recommandations des institutions européennes et internationales.

L'ensemble des actions du plan seront évaluées selon des indicateurs de résultats définies dans le plan. De plus, une évaluation externe sera menée à la fin de la mise en place du plan.

*Communiqué par le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs*